

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 22 février 2008
(convocation du 11 février 2008)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Février Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPÉ Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, Mme BURGUIERE Karine, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DELAUX Stéphan, Mme DENON-BIROT Marie-Nelly, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NABET Brigitte, M. NEUVILLE Michel, Mme NOËL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. MARTIN Hugues (à cpter de 11 h 10)
M. FLORIAN Nicolas à M. DUPRAT Christophe
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle (jusqu'à 9 h 50)
M. BELIN Bernard à M. ANZIANI Alain (jusqu'à 9 h 50)
M. BANNEL Jean-Didier à M. CASTEX Régis
M. BELLOC Alain à M. CASTEL Lucien
M. BENOIT J. Jacques à M MOULINIER Maxime (jusqu'à 10 h 00)
Mme. BRUNET Françoise à M. BANAYAN Alexis
M. CARTI Michel à M. HOUDEBERT Henri
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia

M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MANSENCAL Alain à M. JUNCA Bernard
M. MILLET Thierry à M. NEUVILLE Michel
M. PETIT Alain à Mme. DARCHE Michelle
M. POIGNONEC Michel à M. SOUBIRAN Claude
M. PONS Henri à M. SIMON Patrick
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine
M. TAVART Jean-Michel à M. BAUDRY Claude
Mme. VIGNE Elisabeth à M. MERCHERZ Jean

EXCUSE :

M. CANIVENC

LA SÉANCE EST OUVERTE

REGIE PARCUB - Transformation de la part complémentaire en numéraire, de la dotation initiale, en un fonds de roulement remboursable - Confirmation

Monsieur HOUDEBERT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°2004/0224 en date du 5 avril 2004, reçue en Préfecture le 7 de ce même mois, le Conseil de Communauté a décidé, à compter du 1^{er} mai 2004, de mettre en place une régie dotée de l'autonomie financière et de la personnalité morale pour l'exploitation des parcs de stationnement communautaires, d'approuver les statuts de cette régie, dénommée PARCUB, d'installer le Conseil d'Administration et son directeur et de déterminer le montant de sa dotation initiale.

En effet, pour couvrir ses besoins immédiats en trésorerie, ainsi que pour faire face aux règlements des charges courantes et des éventuels travaux qu'elle serait appelée à effectuer à court terme, la Communauté a accordé une dotation initiale à PARCUB constituée, d'une part, du transfert en valeur nette comptable au 31 décembre 2003 des immobilisations et, d'autre part, d'une dotation en numéraire de 500.000 €.

Aussi, et afin de permettre un démarrage rapide des activités de PARCUB, la Communauté a donc mandaté, à la demande de PARCUB, une dotation en numéraire limitée à 200.000 €, à titre de fonds de roulement, par mandat en date du 18 mai 2004, imputée au budget principal, au chapitre 27, article 27638, sous-fonction 8223.

Par la suite, PARCUB, estimant que cette demande, n'aurait pas été justifiée par la situation financière de la régie, a, de sa seule initiative, fait le choix de ne pas appeler la somme complémentaire de 300.000 €. Au contraire, le Conseil d'Administration de PARCUB, lors de sa séance du 26 septembre 2006, s'est prononcé, à l'unanimité, par délibération n°2006/03/01 pour la restitution à la Communauté Urbaine de la dotation initiale versée de 200.000 €, comptabilisée au sein de sa Décision Modificative n°1, confirmant ainsi, de fait, le caractère d'avance remboursable pour fonds de roulement de la dotation attribuée.

Ce remboursement a été effectué le 26 octobre 2006.

Aussi, au regard de la situation ci-dessus exposée, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- confirmer que la dotation en numéraire de 500.000 €, appelée et remboursée à hauteur de 200.000 € par la Régie PARCUB, avait, en réalité, bien qu'initialement non précisé, le caractère d'avance remboursable pour fonds de roulement.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 février 2008,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
3 MARS 2008**

PUBLIÉ LE : 3 MARS 2008

M. HENRI HOUDEBERT